Lycée Technique d'Ettelbruck

Politique d'admission

Le Lycée Technique d'Ettelbruck est un établissement scolaire candidat en vue de proposer le Programme du diplôme. Cet établissement souhaite devenir une école du monde de l'IB. Les écoles du monde de l'IB partagent une même philosophie : un engagement envers une éducation internationale stimulante et de grande qualité, que nous considérons comme importante pour nos élèves.*

** Seuls les établissements autorisés par l'Organisation de l'IB peuvent proposer l'un de ses quatre programmes scolaires : le Programme primaire (PP), le Programme d'éducation intermédiaire (PEI), le Programme du diplôme ou le Programme à orientation professionnelle (POP). Le statut d'établissement scolaire candidat ne garantit pas que cette autorisation sera accordée.*

Table des matières

1. But de la politique d'admission 3

2. Procédure d'inscription 3

3. Critères d'admission en classe de 4I-FR 4

4. Critères d'admission en classe de 3I-FR 6

5. Critères d'admission en classe de 2IB 7

6. Critères d'admission en classe de 1IB 9

7. Communication de la politique d'admission et révision 10

8. Sources 11

1. But de la politique d'admission

Le but de cette politique est de déterminer en toute transparence les critères ainsi que la procédure d'admission dans les classes préparant au Programme du diplôme ainsi que les classes du Programme du diplôme afin que tout élève intéressé par ce cursus connaisse le processus d'admission et d'inscription et sache quelles sont les conditions et connaissances préalables requises. C'est ainsi que le Lycée Technique d'Ettelbruck compte faire en sorte que la diversité d'élèves soit respectée et que les chances de réussite des élèves inscrits soient garanties. En effet, étant donné que le programme d'études varie des classes de l'enseignement secondaire classique traditionnel, il est crucial que chaque élève ainsi que ses tuteurs légaux aient connaissance des spécificités du cursus, qui offre des avantages à tout élève du Grand-Duché de Luxembourg, et cela particulièrement pour celles et ceux ayant plus d'affinités pour le français et l'anglais que pour l'allemand.

Pour ce qui est des critères d'admission, ceux-ci sont alignés sur la législation luxembourgeoise et sur les normes et applications concrètes de l'IB. Il va de soi que les élèves à besoin spécifiques sont également admis et qu'ils bénéficieront des aménagements raisonnables auxquels ils ont droit (cf. Politique d'éducation inclusive).

2. Procédure d'inscription

Afin de pouvoir s'inscrire, chaque élève devra satisfaire aux critères énoncés ci-après et le Lycée Technique d'Ettelbruck prendra soin de s'entretenir avec les candidats - ainsi qu'avec ses représentants légaux, le cas échéant - afin de leur exposer les particularités du cursus concernant notamment les diverses matières enseignées, l'importance d'un choix judicieux de ces dernières selon le projet professionnel de chaque élève ainsi que celui du niveau d'enseignement des différentes matières en classe de 2e et de 1ère. Des entretiens individuels au sein de la Cellule d'orientation et d'intégration, que ce soit avec la coordinatrice de l'IB ou avec notre professeur-orienteur responsable de l'accès aux études supérieures, sont essentiels afin que chaque élève fasse les meilleurs choix en

vue de la réalisation de son projet professionnel, tout en tenant compte des connaissances antérieures requises.

Après avoir consulté le dossier complet du candidat, avoir mené un entretien avec lui et – le cas échéant – l'avoir soumis à un test d'admission (tel que prévu par la législation luxembourgeoise pour la classe de 4I-FR en français), la décision sera communiquée aux parents/tuteurs légaux de l'élève ainsi qu'à ce dernier.

Afin de finaliser toute inscription, il conviendra ensuite de remplir une fiche d'inscription qui doit être signée aussi bien par l'élève que par l'un de ses parents/représentants légaux. Celle-ci comporte toutes les données concernant l'élève (nom, prénom, matricule, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, nationalité, 1e langue parlée à la maison) ainsi que celles de son/ses parent(s)/tuteur légal. Le choix des matières y sera également indiqué, tout comme l'accord – le cas échéant – d'autoriser le lycée à faire des photos/vidéos ou tout autre enregistrement lors d'activités pédagogiques ou de projets et de les utiliser dans les publications et supports promotionnels du Lycée Technique d'Ettelbruck. La matricule de l'année scolaire en cours devra également être versée au dossier de l'élève ainsi que l'avis d'orientation.

3. Critères d'admission en classe de 4I-FR

Pour être inscrit en classe de 4I-FR, le candidat devra satisfaire aux critères suivants :

- avoir réussi une classe de 5C (classique) ou 5I-FR (internationale francophone) ;
- avoir réussi une classe de 5G (générale) ou 5GIF (insertion francophone) au niveau globalement avancé avec deux fois le niveau excellent et une fois le niveau fort en anglais, en français et en mathématiques ;
- Les candidats n'ayant pas effectué leur scolarité dans le système national doivent s'adresser au SIA (Service de l'intégration et de l'accueil) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui examinera leur dossier de scolarité et se chargera d'effectuer des tests en anglais, en français et en mathématiques afin de déterminer s'ils sont admissibles ;
- Un test d'admission est prévu en français.

Les critères d'admission ci-dessus figurent dans la législation du Grand-Duché de Luxembourg et tiennent compte du niveau acquis en fin de classe de 5C, 5G ou 5GIF tant en anglais qu'en français ou en mathématiques.

Disciplines	Code	Rem.[1]	4I-FR	
			0	
			df	leç.
Langues et mathématiques	LANMA			
Français	FRANC		✓	5
Groupe à options "Acquisition de langues"	GROAC	1, 2		
Allemand (B) niveau moyen	ALBNM			3
Anglais (B) niveau supérieur	ANBNS		✓	4
Luxembourgeois base	LUXBA			3
Mathématiques	MATHE			4
Individus et sociétés	INDSO			
Histoire	HISTO	4		2
Géographie	GEOGR	4		2
Sciences	SCIEN			
Biologie	BIOLO	5		2
Chimie	CHIMI	5		2
Physique	PHYSI	5		2
Formation générale	FORGE			
Éducation physique et sportive	EDUPH			2
Cours de renforcement	COREN	3		2
Groupe à options complémentaires	GRCOM	2		
Sciences expérimentales	SCIEX			2
Total				30

[1] Remarques : En vue de la reconnaissance du diplôme [de l'IB] au Grand-Duché de Luxembourg, l'apprentissage d'une troisième langue peut être nécessaire, d'après l'article 1, point 6, de la loi modifiée du 27 juin 2018. Le total indiqué est le total minimum.

1. GROAC L'élève doit choisir la langue anglaise du groupe « Acquisition de langues ».
2. GRCOM, GROAC L'élève choisit soit 2 options du groupe « Groupe à options complémentaires », soit une option du groupe « Groupe à options complémentaires » et une deuxième langue du groupe « Acquisition de langues ».
3. COREN Les leçons « COREN » sont attribuées par le ministre sur demande de l'école pour les différentes disciplines des groupes LANMA, GROAC, INDSO ou SCIEN selon les besoins des classes internationales.
4. HISTO, GEOGR Pondération : 1/2.
5. SCIEN Pondération : BIOLO 1/3 ; CHIMI 1/3 ; PHYSI 1/3.

4. Critères d'admission en classe de 3I-FR

Tout élève ayant réussi la classe de 4I-FR selon les critères de promotion en vigueur[2] passera en classe de 3I-FR :

- Réussite directe : l'élève a des notes annuelles suffisantes (≥ 30 sur 60) dans toutes les branches, ou une moyenne annuelle pondérée ≥ 45 sur 60.
- Réussite par compensation : si la moyenne générale annuelle est ≥ 38 sur 60, l'élève peut compenser deux notes insuffisantes (mais ≥ 20 sur 60), si la moyenne générale annuelle est de 36-37 sur 60, l'élève peut compenser une seule note insuffisante (≥ 20 sur 60).
- Ajournement : le conseil de classe pourra demander à l'élève de rédiger un travail de vacances à rendre avant le début de l'année scolaire. Celui-ci fera l'objet d'une épreuve. Le dossier et l'épreuve sont évalués par 2 examinateurs, la note du dossier intervenant pour ¼ et celle de l'épreuve pour ¾. La note attribuée au travail de vacances doit obligatoirement être suffisante pour réussir l'ajournement.

  Le conseil de classe peut également demander à l'élève de rédiger un travail de révision pendant les vacances avec éventuellement une épreuve dont la note comptera comme note de devoir du 1er trimestre de l'année scolaire suivante.
- Échec : l'élève échoue si le nombre de notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total de branches (exception : moyenne générale annuelle ≥ 45 sur 60).

[2] Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.

Disciplines	Code	Rem.[3]	3I-FR	
			0	
			df	leç.
Langues et mathématiques	LANMA			
Français	FRANC		✓	5
Groupe à options "Acquisition de langues"	GROAC	1, 2		
Allemand (B) niveau moyen	ALBNM			3
Anglais (B) niveau supérieur	ANBNS		✓	4
Luxembourgeois base	LUXBA			3
Mathématiques	MATHE			4
Individus et sociétés	INDSO			
Histoire	HISTO	4		2
Économie	ECONO	4		2
Sciences	SCIEN			
Biologie	BIOLO	5		2
Chimie	CHIMI	5		2
Physique	PHYSI	5		2
Tronc commun	TROCO			
Apprentissage interdisciplinaire	APPIN			2
Formation générale	FORGE			
Éducation physique et sportive	EDUPH			1
Cours de renforcement	COREN	3		1
Groupe à options complémentaires	GRCOM	2		
Sciences expérimentales	SCIEX			2
Total				30

5. Critères d'admission en classe de 2IB

Les élèves de nos classes de 3I-FR doivent réussir leur année pour être admis au programme du diplôme. Ils sont conseillés par la coordonnatrice, les enseignants et les professeurs-orienteurs pour composer leur programme d'études.

Les élèves provenant d'autres lycées luxembourgeois sont admis sur dossier après des entretiens avec la coordonnatrice, des enseignants et des professeurs-orienteurs. Des tests d'admission peuvent être exigés afin de garantir une admission.

[3] Les remarques sont les mêmes que pour la classe de 4I-FR, mis à part la remarque 4 :
ECONO, HISTO Pondération : 1/2

Les élèves provenant de lycées étrangers doivent contacter le SIA (Service de l'intégration et de l'accueil) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui organise des tests d'admission. Ils seront également conseillés par la coordonnatrice, des enseignants et des professeurs-orienteurs pour la composition de leur programme d'études.

Disciplines	Code	Rem.[4]	2IB-FR	1IB-FR
Groupe à options "Études en langue et littérature"	GROLL	1		
Français (A) niveau moyen	FRANM		3	3
Français (A) niveau supérieur	FRANS		5	5
Groupe à options "Acquisition de langues"	GROAC	1, 2		
Allemand (B) niveau moyen	ALBNM		3	3
Anglais (B) niveau supérieur	ANBNS		5	5
Groupe à options "Individus et sociétés"	FROIS	1		
Économie niveau moyen	ECONM		3	3
Économie niveau supérieur	ECONS		5	5
Histoire niveau moyen	HISNM		3	3
Histoire niveau supérieur	HISNS		5	5
Groupe à options "Sciences"	GROSC	3		
Biologie niveau moyen	BIONM		3	3
Biologie niveau supérieur	BIONS		5	5
Physique niveau moyen	PHYNM		3	3
Physique niveau supérieur	PHYNS		5	5
Groupe à options "Mathématiques"	GROMA	3		
Mathématiques: analyses et approches niveau moyen	MAANM		3	3
Mathématiques: analyses et approches niveau supérieur	MAANS		5	5
Tronc commun	TROCO	5		
Théorie de la connaissance	THECO		2	2

[4] Remarques : L'élèves choisit au minimum 3 ou au maximum 4 disciplines au niveau supérieur. Par conséquent le total des leçons peut varier. Le total indiqué est le total minimum.

1. GROLL, GROAC, GROIS L'élève choisit une discipline de chaque groupe à options.

2. GROAC En vue de la reconnaissance du diplôme [de l'IB] au Grand-Duché de Luxembourg, l'apprentissage d'une troisième langue peut être nécessaire, d'après l'article 1, point 6, de la loi modifiée du 27 juin 2018.

3. GROSC, GROMA L'élève choisit une discipline dans chaque groupe à options.

5. TROCO Les disciplines du tronc commun sont obligatoires. THECO et DIRME sont pris en compte dans le calcul de la note finale du diplôme selon les critères de l'IBO. PRCAS doit être validé pour obtenir le diplôme.

6. COREN Les leçons « COREN » sont attribuées par le ministre sur demande de l'école pour les différentes disciplines selon les besoins des classes internationales.

Créativité, activité, service	PRCAS			
Mémoire	DIRME			
Formation générale	FORGE			
Éducation physique et sportive	EDUPH		1	1
Cours de renforcement	COREN	6	3	3
Total			**30**	**30**

6. Critères d'admission en classe de 1IB

Le passage de 2e en 1ère se fait selon des critères de promotion qui sont alignés sur les exigences fixées par l'IB menant à l'octroi du diplôme ainsi que celle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. En effet, le système de compensation de notes annuelles insuffisantes est possible, tout en tenant compte des notes obtenues dans les matières suivies au NS (cf. politique d'évaluation).

Un élève est admis en classe de 1e :

- Si toutes ses notes générales annuelles en 2e sont suffisantes ;
- Avec une moyenne générale annuelle ≥ 38 sur 60, une moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 38 sur 60 et une moyenne des notes obtenues dans les NM ≥ 30 sur 60 ;
- S'il est en mesure de compenser toutes ses notes annuelles insuffisantes.

L'élève a le droit de compenser 2 notes générales annuelles ≥ 20 sur 60 sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale annuelle ≥ 38 sur 60 : 2 notes ≥ 20 sur 60 si la moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 36 sur 60 ;
- Moyenne générale annuelle ≥ 36 sur 60 : 2 notes ≥ 20 sur 60 si la moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 38 sur 60 ;
- Moyenne générale annuelle ≥ 36 sur 60 : 1 note ≥ 20 sur 60 au NS respectivement 2 notes ≥ 20 sur 60 au NM si la moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 36 sur 60
- Moyenne générale annuelle ≥ 36 sur 60 : 1 note ≥ 20 sur 60 au NM et 1 note ≥ 20 sur 60 dans une branche ne faisant pas partie de l'examen respectivement 2 notes ≥ 20 sur 60 dans les branches ne faisant pas partie de l'examen.

7. Communication de la politique d'admission et révision

Cette politique d'admission sera publiée sur le site du Lycée Technique d'Ettelbruck (www.ltett.lu) afin de garantir la transparence de nos critères d'admission tant par rapport aux élèves que par rapport à leurs parents / tuteurs légaux.

Sa révision sera effectuée régulièrement par les différents membres de la communauté scolaire, à savoir le chef d'établissement, la coordonnatrice et le corps enseignant ; mais également au cas où des modifications quelconques l'exigeraient, que ce soit de la part de l'IB ou de la situation au niveau du contexte national.

Dernière version : 26 septembre 2026

8. Sources :

- Organisation du Baccalauréat International (2024), *Conseils pour le développement du Programme du diplôme à l'intention des établissements scolaires candidats*.

- Organisation du Baccalauréat International (2015), *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique*.

- Lycée Mathias Adam (14 novembre 2023), *Politique d'admission*.

- https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2005/07/14/n6/jo

- https://data.legilux.public.lu/filestore/eli/etat/leg/rgd/2026/07/31/a429/jo/fr/pdfa/eli-etat-leg-rgd-2026-07-31-a429-jo-fr-pdfa.pdf